NEWSLETTER

Loi de finances 2025, opportunités de financement en faveur de l'économie circulaire et nos solutions d'accompagnement

Sommaire:	
Loi de finances 2025	p1
Opportunités de financement	
1. Énergie Durable : production, gestion et utilisation	p2
efficaces et à moindre impact	р3
2. Soutien aux projets innovants pour les forêts	
franciliennes et l'usage des biosourcés	
3. Soutien aux entreprises franciliennes de la filière	р3
forêt-bois.	
4. Zéro déchet et économie circulaire	рЗ
5. Projets de R&D	р4
6. Tremplin pour la transition écologique des PME	p4
7. Aides au réemploi des emballages	р5
8. Soutien aux investissements pour le réemploi-	р5
réutilisation et la réparation (hors emballages)	
• Vos contacts	р6
Accompagnements EIF Innovation	р7





Loi de finances pour 2025, quatre points majeurs en ce qui concerne le CIR/CII

Voici l'essentiel à retenir :

✓ Suppression du dispositif "Jeune Docteur"

La suppression du dispositif « Jeune docteur » s'applique aux dépenses exposées à compter du 16 février 2025 (Art. 55, IV loi n° 2025-127). Cette suppression devrait donc produire ses effets sur tous les contrats, y compris ceux conclus avant son entrée en vigueur sauf si l'administration fiscale venait à publier une interprétation plus favorable dans les prochaines semaines. En tout état de cause, il est possible que le législateur revienne tout bonnement sur cette suppression. En effet, une proposition de loi en sens a été déposée le 18 mars 2025, cosignée par 44 députés. Nous ne manquerons pas de communiquer sur les suites données à ce texte par la Commission des Finances dès que de nouvelles informations seront disponibles.

☑ Réduction du taux des dépenses de personnel dans le CIR

Le taux appliqué aux dépenses de personnel pour les frais de fonctionnement passe de 43% à 40%

✓ Clarification sur les subventions publiques

Sont désormais expressément incluses les aides versées par des entreprises privées chargées d'une mission de service public (ex : subventions BPI).

Suppression des dépenses de veille technologique et de brevets au CIR

Les dépenses de veille technologique, ainsi que celles liées aux brevets et aux certificats d'obtention végétale (COV), ne seront plus prises en compte dans le Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Autres points à noter :

Prolongation du Crédit d'Impôt Innovation (CII) jusqu'au 31 décembre 2027

X Baisse du taux du CII de **30% à 20%** pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2025



Opportunités de financement en faveur de l'économie circulaire



Énergie Durable: production, gestion et utilisation efficaces et à moindre impact - Clôture: 14/05/2025 à 12h

✓ Objectifs

Soutenir les projets de recherche et développement dans le domaine de l'énergie durable, contribuant à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.

Bénéficiaires

- Acteurs économiques de la filière énergétique : entreprises, laboratoires, centres de recherche, institutions académiques.
- Projets de recherche collaboratifs entre entreprises et structures de recherche.

Conditions financières

Coût minimum du projet :

- 500 k€ pour les projets visant des solutions d'énergie durable à grande échelle et 2 M€ pour les projets à fort impact sur la transition énergétique, sur territoire national (DROM-COM inclus).
- Aides d'État possibles : Aides à finalité régionale (AFR), Aides à la recherche au développement et à l'innovation (RDI), Aides à la protection de l'environnement (PE), Aides en faveur des PME.

Soutien aux entreprises franciliennes de la filière forêt-bois. - Clôture: 31/05/2025

✓ Objectifs

Cette aide soutient les investissements structurants pour la modernisation, le développement et la création d'entreprises dans la filière forêt-bois.

✓ Bénéficiaires

• Les petites et moyennes entreprises (PME) franciliennes.

▼ Conditions financières

Coût minimum du projet :

- Le projet doit comporter au minimum 300 000 € de dépenses éligibles.
- La subvention peut couvrir jusqu'à 50% des dépenses, avec un plafond de 500 000 € par projet.





Soutien aux projets innovants pour les forêts franciliennes et l'usage des biosourcés Clôture: 31/05/2025

VObjectifs

Cet appel à projets soutient l'adaptation des forêts au changement climatique, en valorisant les produits bois et biosourcés dans la construction et la réhabilitation de bâtiments, en particulier les bois feuillus et franciliens.

✓ Bénéficiaires

Les structures publiques (hors services de l'État) et privées, exerçant toutes sortes d'activités au profit de la filière forêt-bois, situées en Île-de-France et justifiant d'au moins un établissement secondaire dans la région, sont éligibles à cet appel à projets.

Conditions financières

L'aide couvre **50%** des dépenses éligibles, plafonnées à **100 000 €** par projet. Les dépenses éligibles incluent :

- L'achat de matériels
- Etudes
- Ingénierie
- Publication des résultats.

Zéro déchet et économie circulaire Clôture: 02/06/2025 et 07/07/2025



Objectifs

Soutenir les projets visant à réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire, avec un focus sur le recyclage, le réemploi et la gestion des déchets.

Bénéficiaires

- Entreprises (PME et ETI)
- Collectivités
- Associations
- Autres acteurs engagés dans des projets de gestion durable des déchets.

Conditions financières

- Aide jusqu'à **50** % des dépenses **(maximum 100 000 €)** pour les études de faisabilité.
- Aide jusqu'à **35** % des dépenses (maximum **250 000 €)** pour les investissements concrets.





Projets de Recherche et DéveloppementClôture: 31/12/2025

✓ Objectifs

Soutenir les projets de R&D visant à produire de nouvelles connaissances ou mener des recherches participatives pour la transition écologique, en particulier pour des projets qui ne sont pas couverts par d'autres appels à projets ou le programme France 2030.

✓ <u>Bénéficiaires</u>

- Organismes de recherche
- Entreprises (de toutes tailles)
- Associations
- Autres partenaires impliqués dans des projets de R&D.

Conditions financières

Aide plafonnée à 300 000 € par projet. Les dépenses éligibles comprennent les coûts de recherche, d'innovation et les dépenses spécifiques liées au projet, sous réserve qu'elles soient conformes aux objectifs du programme. Le soutien est attribué sous forme de subvention et peut couvrir jusqu'à une partie significative des coûts, mais le taux exact dépend de l'éligibilité du projet et de sa conformité aux critères de l'appel à projets.

Tremplin pour la transition écologique des PME -Clôture: 31/12/2025

Objectifs

Ce dispositif **soutient les projets de décarbonation, d'écoconception, de gestion des déchets, et de mobilité durable**, afin d'aider les PME et TPE à **intégrer la transition écologique dans leur modèle**.

Bénéficiaires

Le Tremplin pour la transition écologique des PME soutient toutes les TPE et PME (entreprises de moins de 250 salariés) du secteur privé, quel que soit leur domaine d'activité, afin de financer leurs projets écologiques. Cela inclut les entreprises en croissance, celles en redressement ou celles déjà engagées dans une démarche de transition écologique.

▼ Conditions financières

Les conditions financières du Tremplin pour la transition écologique des PME prévoient des aides allant de 5 000 € à 200 000 €, en fonction du projet. Le taux d'aide est déterminé en fonction de la nature et de l'envergure du projet.





Aides au réemploi des emballages clôture: 31/12/2025

Objectifs

Ce dispositif vise à soutenir le réemploi des emballages industriels et commerciaux, en mettant l'accent sur les emballages avec un potentiel de réemploi compris entre 25 % et 80 % d'ici 2035-2040. Il comprend des investissements, des études de faisabilité, et des expérimentations pour développer des solutions plus durables et innovantes.

✓ Bénéficiaires

Entreprises, collectivités, associations ayant une activité économique, fédérations professionnelles, et centres techniques industriels.

Conditions financières

- Études et expérimentations : Aide jusqu'à 80 % des dépenses éligibles, avec des plafonds de 50 000 € pour les diagnostics et 100 000 € pour les expérimentations.
- Investissements : Aide jusqu'à 60 %, avec un plafond de 1 million d'euros.

Soutien aux investissements pour le réemploiréutilisation et la réparation (hors emballages) -Clôture: 31/12/2025

✓Objectifs

Soutenir les projets favorisant la seconde vie des produits, la réduction des déchets, et le réemploi-réutilisation-repair. Cela inclut la création de nouvelles structures et la professionnalisation des acteurs du secteur.

Bénéficiaires

- Entreprises (TPE et PME)
- Entreprises de l'économie sociale et solidaire
- Collectivités
- Associations

Conditions financières

- Aide jusqu'à 60 % pour les dépenses liées au réemploi.
- Aide plafonnée à 30 % pour les bâtiments ou locaux nécessaires.
- Plafond de l'aide : 200 000 € par projet.



VOS CONTACTS:



Silvain TARNEAUD

Directeur du développement

starneaud@eifexpertise.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris



Manon MESBAHI
Chargé du développement
mmesbahi@eifinnovation.com
9 Place de la Madeleine,
75008 Paris

Retrouvez toutes les aides financières et les dernières actualités sur notre site ou notre page LinkedIn!



Linkedin EIF Innovation



EIFInnovation.com

<u>Un projet ? Une question ?</u> N'hésitez pas à nous contacter!



Notre accompagnement pour l'obtention d'aides publiques

EIF Innovation vous accompagne dans la détection de financements publics pour soutenir vos plans de développement R&D sur le moyen / long terme (subvention), et/ou récupérer une partie de vos investissements déjà réalisés en recherche et développement expérimental (sous forme de crédits d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation).

- Identification des mécanismes de financement adaptés à la situation du client, de la nature de ses projets
- 2. Montage des dossiers de financement qui mettent en avant les thématiques R&D investiguées et les budgets alloués en R&D

La maitrise d'un large panel d'aides





Notre offre transformation

EIF Innovation soutient les PME et les ETI dans leurs projets d'investissements en les aidant à accéder à des financements publics grâce à la mise en place de programmes de R&D.

Réalisation d'un diagnostic complet

Au cours de cette phase fondamentale d'audit, nous effectuons une analyse générale de votre société. Il s'agit de :

- Venir à votre rencontre
- Comprendre les spécificités de votre activité
- Connaître votre stratégie d'entreprise
- Evaluer vos compétences internes et votre écosystème
- Analyser vos projets de développement

2.

Conseil en financements

Sur la base de cet audit, nous établissons des préconisations concrètes, structurées et planifiées dans le temps, qui vont vous permettre d'impulser, développer et/ou diversifier vos activités de R&D-I.

Nous vous présentons et vous expliquons :

- La stratégie que nous avons conçue pour vous
- Les différents scénarios établis et dans quelle mesure il est important de réaliser les actions identifiées selon le planning que nous avons projeté.

3.

Mise en œuvre des préconisations

Nous vous accompagnons dans l'application de la roadmap et veillons à ce que les préconisations établies soient réalisées en temps et en heure conformément à notre planning : par exemple, la recherche et l'obtention de vos financements, la mise en place de vos partenariats stratégiques, etc.

